

Evolution des marchés financiers en 2022

La plus mauvaise année, depuis 2008, pour les placements cotés

L'année 2022 restera dans les annales comme une année exceptionnellement mauvaise pour ne pas dire désastreuse en matière d'investissements. Il a été, en effet, quasiment impossible pour les investisseurs de préserver la valeur de leurs placements et de se mettre à l'abri, tant la majorité des actifs – à quelques exceptions près – se sont dépréciés et ont été profondément affectés.

En début d'année 2022, les conséquences de la crise sanitaire et économique du Covid-19 ont continué à avoir un impact négatif sur l'économie mondiale, en déséquilibrant les circuits internationaux de production et de distribution de biens – ce qui s'est traduit par une accentuation de l'inflation, qui s'était déjà manifestée en 2021.

Le déclenchement de la guerre en Ukraine et ses répercussions géopolitiques ont ensuite bouleversé profondément les flux sur les marchés de l'énergie (pétrole, gaz, électricité) et d'autres matières premières. Les hausses brutales de leur prix ont, par un effet domino, accéléré les phénomènes inflationnistes de manière générale.

Sans surprise, ces développements et bouleversements ont conduit à des hausses des taux d'intérêt, qui ont affecté fortement à la baisse les principaux types d'actifs, à commencer par les placements à revenus fixes, tels que les obligations et les fonds immobiliers cotés. En parallèle, les actions ont également fortement chuté – surtout les titres du secteur technologique et les valeurs cycliques.

Dans cet environnement très hostile, les investisseurs n'ont pas disposé de refuges dès lors que quasiment tous les types d'actifs étaient touchés : -12.1% pour les obligations en CHF, -13.7% pour les obligations en monnaies étrangères, -16.5% pour les actions suisses, -16.9% pour les actions de marchés développés, -18.9% pour les actions dans les marchés émergents. Ainsi, à l'exception de l'immobilier direct (notamment les fondations d'investissements) et surtout des matières premières (énergie), toutes les autres classes ont réalisé des performances négatives.

Il en résulte que la performance des placements de Favia a été en 2022 de -13.76%, ce qui est le pire résultat enregistré depuis 2008 (pour rappel, cette année-là les investissements de la Fondation avaient enregistré une performance de -18.5%). Ce résultat est malgré tout meilleur que celui de l'indice de référence de la Fondation (-14.35%), ce qui correspond à une surperformance relative de 0.59 points de pourcentage. Cela n'est pas négligeable, étant donné que ce résultat a été obtenu net de frais de gestion des placements et représente donc un des rares motifs de satisfaction ou en tout cas de consolation.

Il convient enfin de rappeler, pour équilibrer l'analyse, que ces résultats très décevants ont été précédés par 3 années très favorables : +15.0% en 2019, +5.3% en 2020 (malgré la crise du Covid) et +8.1% en 2021.

Perspectives pour 2023

Après la très difficile année 2022, on peut garder à l'esprit que la succession de 2 années avec des performances très négatives est statistiquement rare. Néanmoins, on peut s'attendre à une année encore compliquée, pour plusieurs motifs.

En premier lieu, les banques centrales ne semblent pas avoir achevé encore leur cycle de hausse des taux, alors que le niveau d'inflation semble approcher un plafond dans différentes régions, mais peine à se replier. Cette situation pèsera encore de manière négative sur les marchés.

Par ailleurs, les grandes économies mondiales ont jusqu'à ce jour échappé à une récession de grande ampleur, du fait de la résilience de la consommation domestique et des marchés de l'emploi. A ce stade, on ne peut toutefois exclure que la récession atteigne un plus grand nombre de marchés majeurs – Etats-Unis, Europe – et surtout qu'elle s'avère plus forte et plus longue qu'escomptée.

Quoi qu'il en soit, les attentes des marchés s'orientent vers une amélioration, en 2024, de l'environnement macro-économique (inflation, taux d'intérêt, taux de croissance économique) et du résultat des entreprises – autant d'évolutions que les marchés financiers et boursiers pourraient anticiper.

dès 2023. A cet égard, on peut mentionner que les premiers jours de l'année 2023 ont été positifs (+3.0% pour les investissements de la Fondation au 31 janvier).

En synthèse, il paraît prudent et réaliste de prévoir pour l'année en cours des évolutions des marchés encore irrégulières, avec une volatilité assez forte, mais avec in fine l'espoir d'une clôture de l'année sur des résultats positifs.

Equilibre financier de Favia à fin 2022

Durant les dernières années, Favia a bénéficié de performances d'investissements très positives et a suivi une politique d'attribution sur les comptes d'épargne individuels des assurés prudente ; cela lui a permis de constituer des réserves – en particulier pour limiter les effets des fluctuations de cours des valeurs mobilières – conséquentes.

Ainsi, ces dernières s'élevaient-elles à 13.4% des placements à la fin de l'année 2021 et lui ont permis de compenser, en grande partie, l'impact des performances négatives durant l'année écoulée. Néanmoins, cette compensation n'est pas totale. Il en résulte que le degré de couverture (des engagements par les placements) de Favia à fin 2022 est légèrement inférieur à 100% – il devrait s'établir vers les 99%. Dans ces circonstances, le Conseil de fondation a décidé de ne pas créditer d'intérêt aux comptes d'épargne des assurés sur 2022.

Si une légère sous-couverture n'est en soi pas inquiétante, surtout après une année aussi difficile que 2022, elle n'en implique pas moins que les marges de manoeuvre sont désormais réduites ; Favia devra s'atteler à nouveau de manière prioritaire, durant les prochaines années, à reconstituer des réserves de fluctuations des placements significatives.

Rabais de 40% sur la couverture risques à nouveau renouvelé en 2023

En automne dernier, le Conseil de fondation a décidé de renouveler pour l'année 2023 le rabais de 40% appliqué depuis des années sur la cotisation réglementaire pour la couverture des risques et des frais. Cette cotisation (article 49 du règlement) d'un taux global (assuré + employeur) de 3.5% reste donc réduite à 2.1% (assuré + employeur) pour 2023.

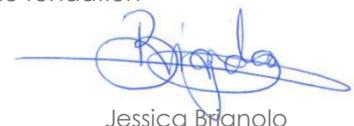
AVS 21 – pas de changement avant 2024

Le 25 septembre 2022, le peuple et les cantons ont accepté la réforme AVS 21. En conséquence, l'âge de retraite de référence augmentera progressivement pour les femmes de 64 ans en 2024, à 64 ans et 3 mois en 2025, etc., jusqu'à 65 ans en 2028. Si donc cette année rien ne changera – raison pour laquelle les fiches individuelles des femmes assurées auprès de Favia indiqueront encore en 2023 un âge-terme à 64 ans – une mise à jour réglementaire sera nécessaire au courant de cette année pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2024.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à cette communication, nous vous présentons nos salutations distinguées

Le Conseil de fondation


Me Pietro Sansonetti


Jessica Brignolo